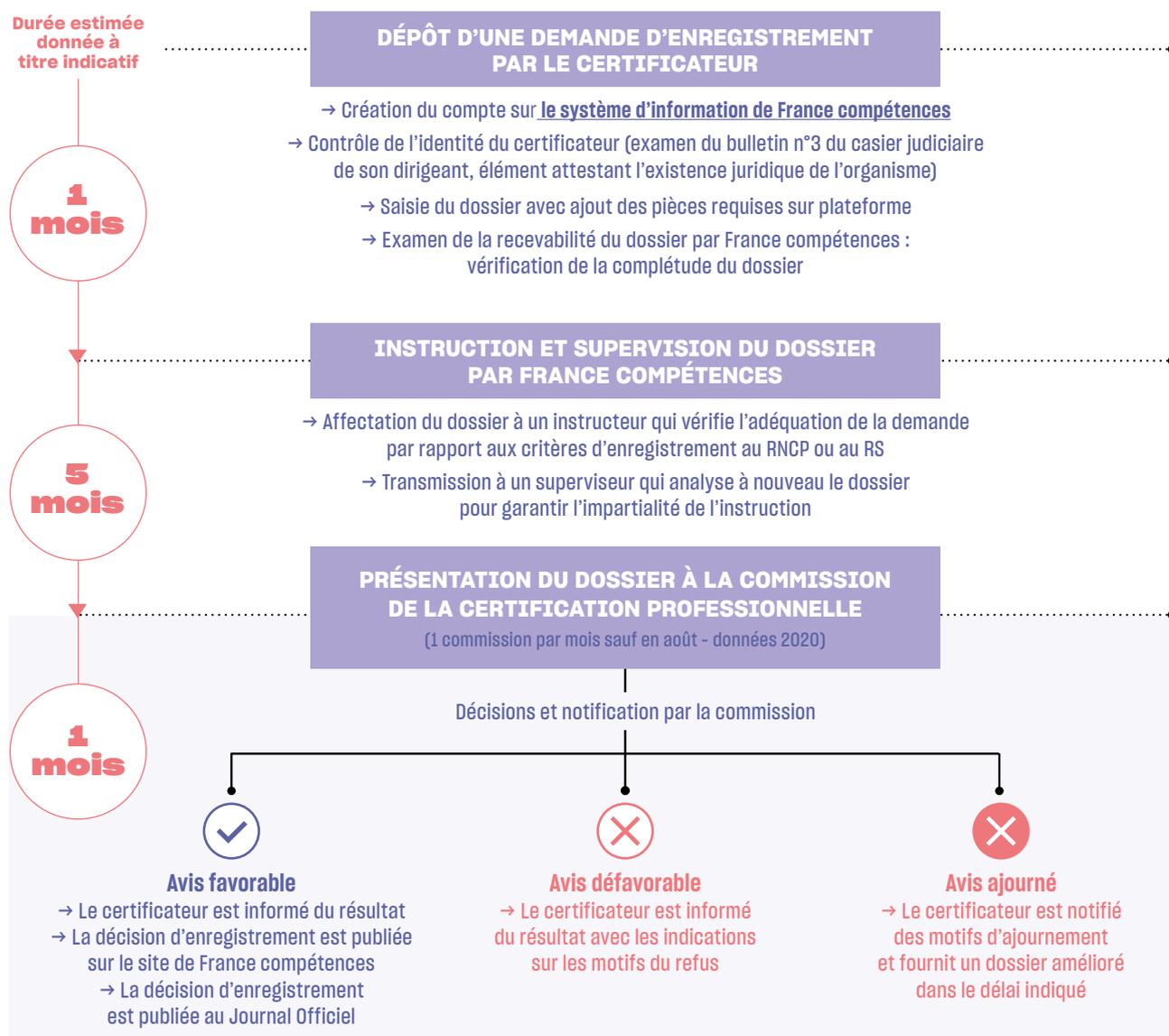


Étapes de l'enregistrement au RNCP et au RS

Les demandes d'enregistrement d'une certification professionnelle ou d'une habilitation dans les répertoires nationaux se font exclusivement via une téléprocédure accessible sur le site internet de France compétences.



NON À SAVOIR

Pour un renouvellement de certification, il est conseillé de prévoir un dépôt 7 à 8 mois avant la date d'échéance d'enregistrement aux répertoires de France compétences.

POUR ALLER PLUS LOIN

Consultez :

- « [La notice d'information relative à la demande d'enregistrement aux répertoires nationaux](#) »
- « [Les décisions d'enregistrement aux répertoires nationaux](#) »



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Plan d'investissement dans les compétences

JUILLET_2021

afDas
DEMAIN SERA FORMATION